

Lausanne, le 9 mars 2021

AUX FAMILLES ET REpondants
DES RESIDENTS DU LONG ET
COURT SÉJOURS DE LA
FONDATION CLEMENCE

CoVID-19 - Informations

Visites, sorties et activités – Résidents immuns et non-immuns

Chères familles, chers proches,

Pour faire suite aux dernières directives cantonales, nous avons le plaisir de vous informer de l'assouplissement de diverses mesures qui concernent notamment les visites, les sorties au domicile des proches et les activités socio-culturelles.

Dès le 17 mars 2021, le service de boissons de la cafétéria sera réintroduit lors des visites. Nous vous informons qu'il ne sera toutefois pas encore possible de partager un repas au sein de la Fondation Clémence et que le nombre de maximum deux personnes externes par visite reste en vigueur.

Concernant les mesures liées aux sorties et aux activités socio-culturelles, une différence est désormais établie entre :

- Les résidents immuns pour qui 14 jours se sont écoulés depuis la deuxième dose de vaccination ou qui ont présenté une infection microbiologiquement documentée ;
- Les résidents non-immuns pour qui moins de 14 jours se sont écoulés depuis la deuxième dose de vaccination ou qui n'ont pas souhaité se faire vacciner ou qui n'ont pas présenté d'infection microbiologiquement documentée.

Les sorties au domicile des proches sont à nouveau autorisées pour tous les résidents et n'entraînent aucun confinement. Néanmoins, les règles sanitaires devront strictement être respectées par les résidents et leurs proches. Un document explicatif sera remis avant le départ et un questionnaire devra être complété et retourné à la Fondation Clémence. Par ailleurs, à titre de prévention, les résidents non-immuns devront être testés les 3^e et 7^e jours après leur retour.

En complément, nous vous transmettons un flyer explicatif édité par HÉVIVA qui résume les mesures concernant les sorties au domicile.



Les activités socio-culturelles au sein de l'établissement peuvent désormais être réalisées en groupe de 10 lorsqu'il est composé uniquement de résidents immuns. Dans le cas contraire, le nombre de maximum 5 personnes ainsi que le port du masque demeurent en vigueur. De plus, les résidents immuns bénéficient désormais de la possibilité de réaliser des activités en dehors de l'établissement en groupe de maximum 5 personnes.

La Fondation Clémence se réjouit de l'assouplissement des mesures décidé par les autorités notamment grâce au succès de la vaccination. C'est pourquoi, nous tenons à vous remercier pour votre soutien lors de cette étape significative de la lutte contre le CoVID-19.

Finalement, nous tenons à vous assurer que l'ensemble du personnel poursuit ses efforts et continue d'appliquer rigoureusement les gestes barrières pour la santé de tous.

Tout en restant à votre disposition, nous vous présentons, chères familles, chers proches, nos cordiales salutations.

Fondation Clémence

Claude-Alain Stuby
Directeur

Pierre Gubelmann
Médecin responsable

Annexes ment.